

Vivre une Assemblée Générale constitutive d'un projet d'Économie Sociale et Solidaire

Publics cibles : Elèves (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel), étudiants

Objectifs : Découvrir le fonctionnement d'une structure de l'Économie Sociale et Solidaire et comprendre que le principe de gouvernance démocratique est un pilier de l'ESS.

Durée : 2 heures

Prérequis : Une introduction à l'ESS (de 1h30 à 2 heures)

Avant de mener la séance, il est nécessaire de s'assurer que la notion d'ESS a déjà été introduite auprès des élèves. De plus, afin de mettre en évidence la nécessité d'une Assemblée Générale constitutive, il est impératif de les orienter vers la création d'un projet d'entreprise (fictif ou réel).

Pour cela, 2 outils pédagogiques sont conseillés pour les faire travailler en collectif autour d'un ou plusieurs projets :

- 1) L'outil « EVA (Entreprise à Valeur Ajoutée) » : Cet outil permet de simuler la création, en équipes d'entreprises sociales et solidaires. Plus d'informations sur la [page dédiée](#).
- 2) L'outil « SuccESS ! » : Cet outil vise à initier les participants au parcours d'un créateur d'activité en ESS. Plus d'informations sur la [page dédiée](#).

Déroulé de la séance :

Une fois que les élèves en ont appris davantage sur les spécificités des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, et que certaines idées de projet ont pu émerger grâce aux outils pédagogiques utilisés, nous proposerons aux élèves de vivre une **Assemblée Générale constitutive**.

Les objectifs d'une telle AG sont :

- Définir les contours de l'entreprise de l'ESS (fictive ou réelle) créée par les élèves,
- Préciser le(s) projet(s) mené(s)
- Définir le mode de gouvernance et de prise de décision
- Se répartir les rôles et les missions
- Commencer à rédiger les statuts de l'entreprise de l'ESS (fictive ou réelle)

Fiche pratique à télécharger pour accompagner les élèves : [ICI](#)

Pour aller plus loin :

Si la volonté est de poursuivre vers la création d'une entreprise sociale et solidaire en classe dans le cadre du dispositif [« Mon ESS à l'École »](#), tout ce qui a pu être travaillé et défini lors de l'AG constitutive pourra être utilisé lors des différentes séances qui suivront.

Nos conseils pratiques

⚠ Pensez à demander aux élèves s'ils font déjà partie d'une structure de l'ESS et s'ils ont déjà vécu une AG.

⚠ Il peut être intéressant de mener cette Assemblée Générale en présence de deux structures de l'ESS, de tailles très différentes, pour qu'elles puissent apporter leurs différentes expériences de gouvernance.

⚠ Il est possible de montrer aux élèves des vidéos d'entreprises de l'ESS telles que la [boulangerie solidaire](#) (la Miecyclette) ou encore le [fonctionnement démocratique](#) (Harmonie Mutuelle).

⚠ Le travail sur les statuts peut être très éducatif. Des modèles de statuts vierges existent. Vous pouvez également partir des statuts d'une Junior Association ou des statuts de la Maison des lycéens (MDL).

⚠ Pour poursuivre l'expérience, les élèves peuvent assister à l'Assemblée Générale d'une instance existante (MDL, UNSS, etc.).

Contacts : L'ESPER Rhône-Alpes et la CRESS AURA